

Une affaire vénielle : le cas de Monsieur Vincenzo VECCHI

Pourquoi ?

Une surcharge de deux MAE pour justifier 16 ans de réclusion réclamés pour dégradations matérielles, c'est beaucoup et beaucoup trop, seuls les criminels paient leur faute si lourdement. L'un de quatre ans, avéré purgé par l'enquête est non avénu, pourquoi ce mensonge !

Reste 12 ans, c'est encore trop !

Pourquoi, un tel acharnement ?

On peut y voir une volonté de cacher par surenchère la cruauté de la police lors des manifestations de Gênes, cruautés dénoncées par l'Europe et reconnues en 2016 par Franco GABRIELLI chef de la police italienne... On peut y voir aussi et surtout un esprit de vengeance, la police a été humiliée car elle a été dépassée par elle-même et ses pratiques violentes. Elle s'est vue torturer des jeunes gens qui manifestaient.

Pourquoi ?

Parce qu'elle l'a voulue et organisée

Cependant, elle ne peut l'avouer et, en conséquence les magistrats n'ont pu désavouer leur police. Au moment des faits, Monsieur Vincenzo Vecchi, est un jeune homme de 24 ans, arrêté parmi d'autres pour simple présence sur les lieux, il écope d'une peine de 12 ans. Neuf autres comme lui sont inculpés. Devant la peine injuste, il décide de s'y soustraire.

Pourquoi donc relancer le MAE 15 ans après ?

La justice italienne s'est trouvé désavoué mais soucieuse de sa crédibilité qui lui semble attachée à l'image d'une sévérité plus qu'à celle de la pondération, elle se sent humiliée et se crispe. De plus l'air du temps est à la répression des mouvements qui contestent la politique menée. On cherche ainsi des responsables selon la théorie du bouc émissaire qui, donné en pâture au public, favorise la cohésion d'un peuple. Sous le prétexte d'une identité rendue problématique par les mouvements de population, elle instrumentalise les outils européens pour justifier le renouveau nationaliste. La justice française appliquant les lois européennes arrête Monsieur Vincenzo Vecchi puis le libère 3 mois après pour vice de forme dans la procédure.

Pour finir la même justice française se pourvoit en cassation. Elle s'y pourvoit sur le même détail de procédure. Les juges sont en principe impartiaux, ils ne s'occupent pas des orientations politiques alors pourquoi...

Pourquoi le parquet veut-il défaire ce qui vient d'être jugé ?

Parce qu'il est composé de gens comme tout le monde. Ils lisent, écoutent, regardent les médias. De nombreux médias ont constamment désigné monsieur Vincenzo Vecchi comme activiste, anarcho-alter-mondialiste, avec des termes qui effarouchent la tranquillité du public et font naître par crainte du désordre, l'envie de punir. Pourquoi donc ne pas dire que Monsieur Vincenzo Vecchi était un manifestant ? Parce que l'information a besoin d'événements marquants, Son histoire est pittoresque, il est en « cavale » ; de plus elle suit l'air du temps pour cause de clientélisme en offrant des pensées sans effort aux citoyens. Ainsi les juges, les magistrats, les médias participent à la confusion des décisions.

Pourquoi encore ?

Les seuls intérêts particuliers, pas plus que les manœuvres d'intrigants politiques ne l'expliquent suffisamment et c'est probablement, par irresponsabilité, par réflexe de métier et peut-être par manque de courage que se forment des jugements injustes.

Nous sommes donc là pour rappeler que contrairement à ce qui est affirmé, l'esprit du temps est aussi à davantage de précisions dans les faits, de prudence dans les jugements, de compréhension dans les attitudes, de tolérance dans les divergences. Bref ! L'esprit du temps est à la justice loyale, équitable et impartiale, nous sommes là pour le dire, une justice aimable est souhaitable !